

CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 17 Mai 2022 – 20 heures

Présents : Mmes CLÉMENT, PARENT, CHABRIDON, VAUCHER, BOURACHOT, VIARDOT, Mrs GUILLEMIN, REVILLON, BENON, LEBEAU, PERSICO, et PANNETIER.

Excusés : Mrs RAVAT, RAY et Mme DAGOREAU

Lecture du compte-rendu du 12 Avril 2022, où il convient de rajouter le montant de la subvention à la MFR de Pont-de-Veyle soit 50 euros.

Celui-ci est ensuite validé à l'unanimité

Mme le Maire demande à ce que soit rajoutée la délibération sur la vente de la ZA du Pas Fleury de Tournus à la Communauté de Communes Mâconnais . Tournugeois. Le conseil municipal accepte

Mme PARENT est désignée secrétaire de séance

Nouvelle procédure d'instruction des documents d'urbanisme à compter du 1^{er} Mai 2022 et augmentation de la taxe d'aménagement

Suite au détachement de Mme PERRIN en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme à la Communauté Communes Mâconnais Tournugeois, nos dossiers vont être confiés désormais au « Grand Chalon », la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais ayant décliné notre demande.

Le service s'avère un peu plus onéreux et il convient donc de trouver une solution pour palier à cette hausse.

Mme le Maire explique qu'il est possible d'augmenter la taxe d'aménagement dont le taux communal fixé à 2% sur les demandes d'urbanisme n'a jamais été revu depuis 2012. Afin d'examiner la question en toute connaissance de cause, le conseil municipal décide d'ajourner cette question afin que soient questionnées les communes du territoire à ce sujet.

Délibération : transfert en pleine propriété de la ZA du Pas Fleury

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes exerce la compétence Zone d'Activité Economique (ZAE) Toutes les ZAE ont été transmises à la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois (CCMT) en pleine propriété sauf celle du Pas Fleury à Tournus qui a fait l'objet d'une simple mise à disposition. Aujourd'hui, pour permettre à la CCMT de développer cette ZAE dans le cadre d'un projet global de rénovation, il convient que la CCMT soit propriétaire de la zone. La ville de Tournus a accepté de transférer la propriété de cette zone à la CCMT pour la somme de 750 000 euros. Le conseil communautaire a également accepté à l'unanimité ce transfert. A noter qu'une demande de subvention a été déposée par la CCMT, dans le cadre du plan friche, permettant de financer jusqu'à 70 % du coût de cet achat. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte le transfert en pleine propriété de la ZAE DU Pas Fleury par la commune de Tournus au profit de la CCMT.

Délibération : désherbage de la bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque ont proposé une liste de livres obsolètes qui devront être retirés et détruits sous réserve de l'accord de la municipalité. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le désherbage proposé. Contacts seront pris avec la ressourcerie et les bouquinistes de Cuisery avant destruction.

Délibération : Annulation de la subvention à DOREMI

L'animatrice arrêtant son activité, l'association n'est pas certaine de continuer à fonctionner l'année prochaine et ne souhaite donc pas que la commune lui verse une subvention. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide l'annulation de la subvention à l'association DOREMI.

Comptes-rendus de réunions diverses

-Réunion entre Mme le Maire, M.GUILLEMIN, M. REVILLON et la gendarmerie le 13 Mai 2022 : Les gendarmes recensent de plus en plus de cambriolages sur la commune et constatent que, située à un carrefour multidirectionnel la fuite des auteurs de ces larcins s'en trouve favorisée et facilitée. Aussi, les gendarmes préconisent la pose de caméras de vidéo protection aux points d'entrées et sorties de la commune. Cela permettrait de réduire la délinquance. Plusieurs communes sont d'ores et déjà intéressées. Le conseil municipal décide de lancer une réflexion à ce sujet : quel système ? quels lieux d'implantation ? quels coûts ? quelles subventions possibles ? mutualisation possible pour l'achat du matériel ?...

-la Croisée : Le coworking ne fonctionnant pas, les locations de salles de réunions et de bureaux seront privilégiés.

Questions diverses

-Plan d'eau : Un arrêté sera pris pour limiter, sur la digue qui vient d'être refaite, la vitesse à 15 km/h, le tonnage à 3,5 tonnes et indiquer que c'est une voie partagée piétons/voiture/cyclistes.

-Il sera proposé au foyer rural d'organiser la fête du village en collaboration avec la municipalité le week-end du 25 Juin prochain.

-Une réunion publique est programmée pour le 16 Septembre prochain.

-Le Château de Marigny vient d'être classé monument historique dans sa totalité en lieu et place du seul pigeonnier.

-Les gens du voyage qui avaient occupé le parking arrière de la mairie pendant 15 jours ont quitté les lieux après avoir dédommagé la commune pour les frais engagés.

Le Prochain conseil municipal aura lieu le 23 Juin 2022 à 18 heures

AVIS

Attention, des personnes peuvent se présenter à votre domicile au nom de la Communauté de Communes pour vendre des calendriers. En aucun cas la Communauté de Communes n'a missionné des agents pour cette vente.

Le Maire